

Tourcoing

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025

SOMMAIRE

Préambule – page 3

I. Le contexte économique pour l'année 2025 (et les principales mesures de la loi de Finances 2025) – page 4

- A. Une économie marquée par le retour de l'inflation
- B. Evolution des finances locales
- C. Les mesures de la loi de finances pour 2025

II. La stratégie financière de la Ville – page 7

III. Budget principal : section de fonctionnement – page 8

- A. Les 1ères tendances du compte administratif 2024
- B. Les orientations du budget primitif 2025
 - 1. Des recettes de fonctionnement qui augmentent
 - 2. Des dépenses de fonctionnement en forte augmentation, impactées par l'inflation

IV. Budget principal : section d'investissement – page 14

- A. Les 1ères tendances du compte financier unique 2024
- B. Les orientations du plan pluriannuel d'investissement 2025
 - 1. Les recettes d'investissement
 - 2. Les projets d'investissement en 2025
 - 3. La prospective financière 2023-2026
- C. La poursuite des engagements pluriannuels de la Ville en Autorisations de Programme

V. Budget principal : une dette maîtrisée et sécurisée, qui permet de répondre au cycle d'investissement de la Ville – page 19

VI. Les budgets annexes de la Ville – page 21

- A. Le Budget Annexe location des immobilisations
- B. Le Budget Annexe de la restauration municipale

PREAMBULE :

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de plus de 3500 habitants, a lieu un débat sur les orientations générales du budget, en conseil municipal, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Sous nomenclature comptable M57, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.

Selon les dispositions du CGCT, au cours du débat d'orientations budgétaires, il est présenté un rapport portant sur les orientations budgétaires envisagées par la commune, les engagements pluriannuels, et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte désormais la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

En termes de publicité, le Rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne lorsqu'un site internet existe, dans le délai d'un mois à compter de son adoption.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, en termes de priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà, et sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets portés par la Ville et du contexte national qui impactent nos capacités de financement.

I. Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

a. Le contexte économique national

Le contexte économique français en 2025 se caractérise par une croissance modérée, portée par la résilience des secteurs industriels et des services, mais également contrainte par plusieurs défis structurels. L'économie française continue de se remettre des effets combinés de la crise sanitaire et des chocs économiques mondiaux (inflation, hausse des coûts énergétiques). En 2025, la croissance du PIB est estimée à environ 1,2 %, avec des prévisions d'inflation autour de 3 %.

Les gouvernements ont mis en place une série de réformes fiscales et sociales pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et maintenir l'investissement public, mais ces mesures doivent être financées dans un cadre budgétaire strict, avec un souhait de maintenir le déficit public autour de 5,4 % du PIB. Dans ce contexte, les collectivités territoriales se retrouvent dans une situation où leurs ressources sont impactées par les choix fiscaux et les réformes gouvernementales.

	2024	2025
Croissance	+1,1%	+0,9% ¹
Déficit public	-6,1%	-5,4%
Inflation	+1,3%	+1,8%
Endettement en % du PIB	112,8 % ²	114,7 %

b. Evolution des finances locales

Depuis plusieurs années, les finances locales connaissent une pression croissante, en raison des contraintes budgétaires imposées par l'État et des dépenses qui ne cessent d'augmenter, notamment en matière de santé, d'éducation, et d'infrastructures. Toutefois, après une période de réformes successives visant à maîtriser les dépenses publiques, les collectivités territoriales ont bénéficié en 2024 d'une certaine stabilité, notamment avec la mise en place de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, compensation par l'État via la DGF, etc.).

Pour 2025, l'évolution des finances locales est marquée par une recherche de diversification des ressources, un réajustement de certaines dotations de l'État et un retour à des marges de manœuvre financières limitées. Cependant, les collectivités sont confrontées à des charges importantes, notamment celles liées à la transition écologique, aux investissements en matière de logement et d'infrastructures.

¹ Source gouvernement (PLF2025)

² Source banque de France

	Ev° des dépenses de fonctionnement ³	Ev° des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 4,4 %	+ 2,5 %
INTERCOMMUNALITES	+ 3,8 %	+ 2,8 %
DEPARTEMENTS	+3,7 %	+ 0,3 %

c. Principales mesures pour 2025 intéressant les collectivités territoriales

La loi spéciale promulguée le 20/12/2024, a été publiée au Journal officiel du 21/12/2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient quatre articles :

Art. 1 : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État.

Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).

Art. 2 : cet article a été ajouté par l'AN afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État (cf. dispositions propres aux PSR et à la DGF) évalués au montant de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€. Cet article dresse la liste des PSR et de leur montant.

Art. 3 : cet article autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

Art. 4 : cet article autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la LFSS.

Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

³ La Banque Postale, prévisions publiées le 25 décembre 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 introduit plusieurs mesures ayant un impact direct sur les collectivités territoriales, parmi lesquelles :

1. Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Un ajustement de la DGF est prévu, avec une augmentation modeste mais significative pour les communes rurales et les petites collectivités. Ce changement vise à compenser les effets négatifs de la suppression de la taxe d'habitation et à redonner une certaine marge de manœuvre financière aux communes.
2. Financement de la Transition Écologique : Dans le cadre du plan vert, des crédits supplémentaires sont alloués aux collectivités pour soutenir la transition énergétique. Cela comprend des subventions pour les projets d'infrastructures vertes, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la gestion des déchets.
3. Soutien à l'Investissement Local : Le gouvernement annonce un renforcement des dispositifs de financement pour les projets d'investissement local, avec un accent particulier sur la modernisation des infrastructures urbaines et rurales, ainsi que sur les projets de transport public durable.
4. Réforme des Dotations de Solidarité : Des mesures sont prises pour renforcer la solidarité intercommunale, en particulier pour les départements qui doivent faire face à des dépenses sociales croissantes. Cela inclut des fonds supplémentaires pour les actions sociales, notamment dans les domaines de l'enfance et de l'aide aux personnes âgées.
5. Fiscalité Locale : Certaines modifications sont apportées aux bases fiscales des collectivités locales, notamment en ce qui concerne la taxe foncière, pour mieux refléter les valeurs immobilières actuelles. Des ajustements seront effectués pour limiter la pression fiscale sur les petites entreprises et les ménages modestes.

d. Concernant les dotations pour les collectivités territoriales :

Le projet de loi de finances, modifié par le Sénat, pour 2025, n° 851, a été déposé le vendredi 24 janvier 2025 en commission mixte paritaire. Le 6 février 2025, le Sénat a définitivement adopté le projet de loi de finances. Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel.

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

- 1 milliard d'euros prélevés via le Dispositif de Lissage CONjoncturel (DILICO), un nouveau mécanisme de prélèvement particulièrement complexe, conduira à immobiliser des fonds publics dans plus de 2000 collectivités ;
- 2 milliards d'euros prélevés sur les dotations, dont 487 millions d'euros ponctionnés sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Le Fonds vert est réduit de 1,35 milliard

d'euros et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est réduite de 150 millions d'euros ;

- 1,2 milliard d'euros de réduction de recettes, réalisés via le gel de la fraction de TVA à son niveau 2024 ;

- La suppression du fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP) ;

- 130 millions d'euros prélevés sur les Agences de l'eau, accompagnant le report d'un an du financement du plan eau ;

- En parallèle, 1,4 milliard d'euros annuels seront prélevés sur les employeurs territoriaux pour alimenter la CNRACL qui est déficitaire ;

- A cela s'ajoutent les nouvelles dépenses imposées aux collectivités et qui ne sont pas financées, à l'instar du service public de la petite enfance, pour lequel l'enveloppe de 86 millions d'euros est déconnectée de la réalité du coût du service ;

- Enfin, l'abaissement du seuil de la franchise de TVA, prévu initialement au 1er mars, à 25 000 euros de chiffre d'affaires quelle que soit l'activité concernée, contre 85 000 euros pour les ventes de biens, les prestations d'hébergement et les ventes à consommer sur place et 37 500 euros pour les autres services. Cela concernera de nombreuses communes et intercommunalités au titre de leur activité de location de locaux aménagés, telle que la location de salles des fêtes, de locaux aux commerçants, aux professionnels de santé, ou encore de maisons d'assistantes maternelles par exemple.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

II. La stratégie financière de la Ville

Contexte :

La stratégie financière proposée dans le cadre du mandat se poursuit avec les objectifs de :

- Poursuivre un programme d'investissement **AMBITIEUX**, avec une stratégie d'optimisation des recettes d'investissement :
 - en lien avec la transition écologique et la qualité de vie des habitants, pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux,
 - avec une priorité à l'accélération de la rénovation de l'éclairage public et du verdissement de la Ville
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public.

- Ne pas augmenter les taux de la fiscalité (taux d'imposition locaux inchangés depuis 2017, baisse de la taxe d'habitation avant 2017)

III. Budget principal : section de fonctionnement

A- Les 1ères tendances du CFU 2024

En k€ - mouvements réels	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré-CA 2024
Recettes réelles fonctionnement	125 381	129 403	130 095	136 500
<i>dont fiscalité locale (TH, TFB, TFNB)</i>	43 197	44 529	46 985	49 913
<i>dont DGF</i>	40994	41 774	41 466	43 590
<i>dont cessions</i>	1 003	1 648	2 109	1 542
Dépenses réelles fonctionnement	112 027	114 602	119 214	121 980
<i>dont charges de personnel</i>	69 567	71 881	73 307	74 519
<i>dont remboursement des intérêts de la dette</i>	3205	2 963	3 298	4 072
Autofinancement brut	13 335	14 806	10 880	14 520
Taux d'épargne brute	10.65%	11.44%	8.36%	10.64 %

L'autofinancement (hors produits de cession) est en hausse et devrait dépasser les 14.5 M€ en 2024 (10.8 M€ au CA2023).

Les recettes réelles de fonctionnement, augmenteraient de 6.4 M€ avec 136.5 M€ en 2024, notamment en raison :

- Du dynamisme des produits liés à la taxe foncière.
- Du soutien de la CAF des actions de la ville.

On peut noter tout de même une baisse :

- Des droits de mutation liés à la morosité du marché de l'immobilier.

Une gestion dynamique du patrimoine a permis d'atteindre un montant de cessions de plus de 1.5 M€.

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 2.8 M€ avec 121.9 M€ en 2024.

B- Les orientations du Budget Primitif 2025

1- Des recettes de fonctionnement qui augmentent

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à **131.3M€** (hors résultat antérieur reporté), soit une augmentation de 2,2 M€ par rapport au BP 2024 et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	DECOMPOSITION	BP 2024	BP 2025	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
----------	---------------	---------	---------	----------------	----------------

013	ATTENUATION DE CHARGES	200 000	200 000	0	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES	4 552 490	4 467 946	-84 544	-1.86%
73	IMPOTS ET TAXES	70 905 685	72 032 856	1 127 171	1.58%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	52 976 090	54 263 853	1 287 763	2.43%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	462 927	345 777	-117 150	-25.31%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	20 000	20 000	0	0,00%
TOTAL		129 117 192	131 330 432	2 213 240	1.71%

Ces données de comparaison ne comprennent pas la reprise par anticipation du résultat 2024 estimé fin janvier 2025 à environ 6,5 M€.

○ **Produits des services (chapitre 70) : - 1.86 %**

Les produits des services (droits de place, concessions dans les cimetières, haltes garderies, restauration scolaire....) sont estimés à 4,46 M€ pour 2025, quasiment au même niveau que le BP 2024.

Il faut noter la décision de la municipalité de ne pas imputer systématiquement l'inflation sur le tarif des services publics locaux.

○ **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731) : +1.58 %**

Les produits de fiscalité directe locale sont estimés à 49 M€ en partant pour le moment sur le réalisé 2024.

A Tourcoing il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2024

- Pour les droits de mutation à titre onéreux, la prévision est estimée à 2,4 M€ en tenant compte du réalisé 2023 et du ralentissement actuel des transactions immobilières.

Les autres recettes évoluent faiblement et correspondent aux versements de la MEL à hauteur de 19 M€ (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FPIC).

○ **Dotations et subventions (chapitre 74) : +2.43 %**

En l'absence de loi de finances définitive les dotations ont été prévu en partant du réalisé 2024.

2- Des dépenses de fonctionnement en faible augmentation

Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Décomposition	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	25 321 954	22 048 841	-3 273 133	-12.93%
012	Charges de personnel	74 395 793	75 129 779	733 986	0.99%
65	Autres charges de gestion courante	23 386 096	26 817 855	3 431 759	14.67%
66	Charges financières	3 740 000	4 300 000	560 000	14.97%
67	Charges exceptionnelles	60 200	60 200	0	0%
68	Dotations et provisions	30 000	30 000	0	0%
TOTAL		126 934 043	128 386 655	1 452 612	1.14%

- **Charges à caractère général (chapitre 011) : -12.93 %**

Les charges à caractère général diminuent de 3.2 M€ notamment en raison de la nouvelle imputation sur le chapitre 65 des dépenses liées à la DSP Espacéo.

- **Charges de personnel (chapitre 012) : +0.99%**

La volonté de maintenir une politique de rémunération forte en faveur des agents malgré une conjoncture impactant fortement le budget RH.

- Depuis 2021, la Ville de Tourcoing fait évoluer les salaires des catégories C avec la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (ou RIFSEEP) avec également une refonte des grilles, et une évolution du SMIC. En moyenne, le salaire des catégories C a augmenté mensuellement de 220€ bruts, soit une augmentation de 15%.
- Le maintien de l'effort financier de la Ville au profit de ses agents notamment par la mise en œuvre du RIFSEEP **(+ 2 000 000 euros sur le mandat)**, de différentes mesures liées aux promotions internes et avancement de grade **(+ 250 000 euros annuels)** ou encore la participation au contrat de prévoyance **(+ 80 000 euros annuels)**
- Versement d'une prime « pouvoir d'achat » exceptionnelle en avril 2024.

Ce sont 964 agents Ville et 284 agents CCAS qui ont pu bénéficier d'une prime allant de 110€ à 165€.

Intensifier et diversifier mesures de mieux-être travail

- La mise en œuvre du télétravail
Fin 2024, près de 350 agents étaient autorisés à télétravailler.
Les atouts du télétravail (diminution du temps de transport, meilleure conciliation vie personnelle-vie professionnelle, autonomie.....) en font une source de motivation complémentaire pour nos agents.
- La mutuelle
Travail engagé avec les organisations syndicales avec implications des agents afin de mettre en œuvre la participation de la Ville au financement de la complémentaire santé des agents au 1^{er} janvier 2026.
- Les journées passerelles
Le succès des précédentes journées dédiées aux agents et au vu de l'enthousiasme de ces derniers, une ou deux journées passerelles auront lieu chaque année.
- La programmation estivale avec des actions en faveur de la qualité de vie au travail
Chaque été, des agents volontaires se mobilisent afin de proposer des temps conviviaux permettant aux agents de découvrir de nombreuses activités (yoga, peinture, visites d'expositions, etc.) organisées par et pour les agents sur leur lieu de travail.
- Mise en œuvre de mesures de déprécarisations afin d'apporter une stabilité et une sécurité aux agents contractuels
 - Plan de pérennisation des contractuels ATSEM et aides auxiliaires de puériculture ne pouvant, statutairement, être stagiaires.
 - Stagiairisation des contractuels lors de vacances de postes
 - Augmentation du temps de travail des agents à temps non complets

La poursuite des mesures RH en faveur du développement durable

- Prise en charge du remboursement des frais de transport à hauteur de 75%
- Depuis le 1^{er} janvier, est mis en place le « forfait mobilités durables » ce qui a pour objectif d'encourager les agents à recourir aux modes de transport durables en leur permettant de bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés
- Installation de garages à vélos pour les agents

La poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale tout en assurant un service public de qualité aux Tourquennoises et Tourquennois

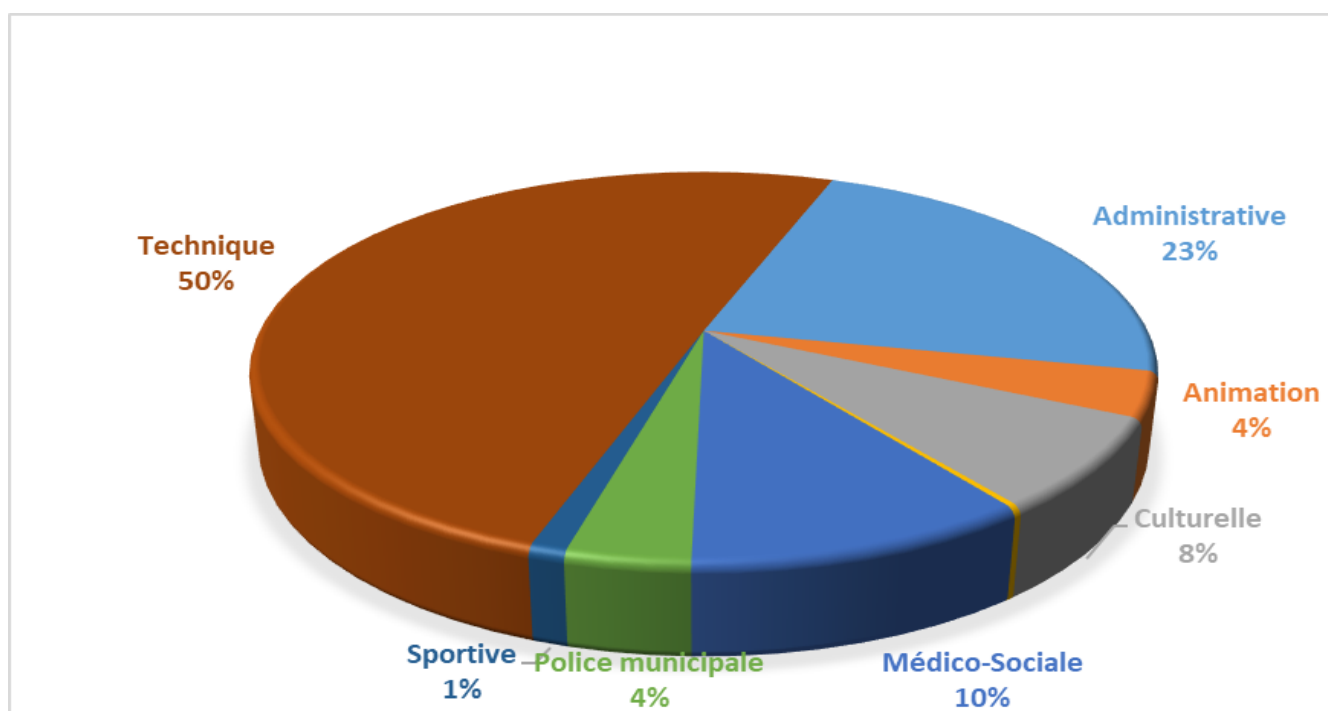
La Ville de Tourcoing possède une culture de recherche d'efficience et de modernisation de son administration ; avec toujours pour objectif la mise en œuvre de politiques publiques toujours plus efficaces, au service des citoyens.

Les transformations de l'organisation engagées dans le cadre d'un dialogue avec les directions, les redéploiements de postes réalisés, permettent d'observer une diminution des effectifs au sein de la Ville afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Evolution des effectifs de 2022 à 2024

Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
1776	1750	1744

Répartition des effectifs permanents par filière



○ **Subventions et participations (chapitre 65) : +14.75 %**

Ce chapitre est en forte augmentation due à la prise en charge des dépenses liées à la DSP Espacéo sur le chapitre 65 (auparavant imputées sur le chapitre 011) pour un montant de plus de 3M€

Ce chapitre comprend les subventions aux associations, les participations de la Ville à ses satellites (IMA, ESA), ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Malgré les contraintes budgétaires, la Ville maintient pour 2025 un soutien conséquent aux associations tourquennoises.

L'enveloppe des subventions versées aux associations ne diminue pas en 2025, avec notamment le maintien du montant de la subvention versée au CCAS (5,3 M€).

- **Charges financières (chapitre 66) : 14.97 %**

La charge des intérêts de la dette pour l'année 2025 est estimée à 4.2 M€.

IV. Budget principal : section d'investissement

A. Les 1ères tendances du compte financier unique 2024

En k€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré-CA 2024
Dépenses d'investissement	43 445	32 180	31 630	37 851
<i>dont dépenses d'équipement</i>	<i>20 5673</i>	<i>17 327</i>	<i>18 706</i>	<i>25 197</i>
<i>dont remboursement en capital</i>	<i>13 407</i>	<i>14 826</i>	<i>12 868</i>	<i>12 640</i>
Recettes d'investissement	39 182	25 726	23 676	23 705
<i>dont subventions d'investissement</i>	<i>3 525</i>	<i>3 675</i>	<i>6 049</i>	<i>8 432</i>
<i>dont FCTVA</i>	<i>1 857</i>	<i>2 328</i>	<i>1 663</i>	<i>2 245</i>
<i>dont emprunts nouveaux</i>	<i>13 500</i>	<i>15 000</i>	<i>7 395</i>	<i>9 482</i>

B. Les orientations du plan pluriannuel d'investissement 2025

1. Les recettes d'investissement en 2025

Les recettes d'investissement sont composées de subventions d'équipement, de cessions, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des emprunts nouveaux.

Pour 2025, la prévision de cessions est de 3 M€.

Le FCTVA est estimé à 2.7 M€ pour 2025

Une stabilisation des subventions d'équipement est prévue pour 2024, avec une prévision de 6 M€, avec la programmation d'opérations de travaux éligibles aux dispositifs des partenaires institutionnels (Etat (DSIL/DPV/Fonds vert), Région, Département, MEL), notamment avec la rénovation du Complexe Léo Lagrange phasée pour environ 4 M€ dans la prévision totale des recettes.

L'autofinancement, concourt lui aussi à l'équilibre de la section d'investissement, il s'élèverait ainsi à environ 8 M€ en 2025.

2. Les projets d'investissement en 2025

Pour l'année 2025, les dépenses nouvelles d'équipement sont prévues à hauteur d'environ 25 M€.

Pour les prochaines années, la Ville va poursuivre un programme d'investissement ambitieux dimensionné aux capacités de financement (épargne, subventions, emprunt).

Pour les dépenses concernant les travaux et études (environ 21,8 M€), on peut citer parmi les gros projets structurant du plan pluriannuel d'investissement, en 2025 :

- Fin de l'opération Léo Lagrange : 6,4M€
- Achats d'équipements (engins, vidéoprotection, informatique...) : 4M€
- Entretien courant et maintenance des bâtiments : 3,1M€ (dont 1M€ sur les contrats d'exploitation chauffage)
- Rénovation de l'éclairage public : 2,45M€
- Extension CS3Q : 2,3M€
- Concessions (ANRU, gare, QDP): 1,5 M€
- Démarrage des travaux ceinture verte (tronçon 3) : 1,2M€
- Rénovation Vilogia îlot Pasteur partie école Michelet : 750k€
- Dépenses d'aménagement cadre de vie des quartiers: 380k€
- Budget participatif
- Fin de l'aménagement du parc de la cotonnière : 305k€
- Travaux cimetière : 330k€
- Poursuite d'un haut niveau de végétalisation : 240k€
- Études et diagnostics phase 2 église Notre Dame des Anges : 100k€
- Restauration des vitraux de l'église du Sacré cœur par phase : 20k€
- Mise en sécurité ancien bassin IMA (Institut du Monde Arable) : 95k€
- Sécurisation et aménagement de l'ancien Crédit du Nord en lieu dédié à la jeunesse : 110k€
- Mini plan écoles : 100k€
- Rénovation intérieure de l'école Michelet : 160k€
- Fin des travaux de couverture de l'école Bonnot : 150k€
- Terminaison de la restructuration du boulevard Gambetta : 156k€
- Mobilier urbain, bornes... : 265k€
- Rénovation Tennis Ma Campagne : 150k€
- Vestiaires stade Dendievel : 225k€
- Aménagement guichet unique et espace familles : 100k€

3. La prospective financière 2024-2026

Evolution pluriannuelle des agrégats budgétaires 2023-2026

En M€	BP2022 voté	BP 2023 voté	2024 voté	2025 (ROB)	2026 (ROB)
Recettes réelles de fonctionnement	129,5	132,4	135	137,3	140
<i>dont résultat</i>	6,1	6,1	5,9	6,5	6
Dépenses réelles de fonctionnement	115,9	121,3	127	128,9	130
Epargne brute	13,6	11,1	8	9,5	10
Remboursement en capital de la dette	15,2	13,2	13	13	13
Dépenses d'équipement	19,4	25	23,8	25	17
<i>Dont dépenses Léo Lagrange</i>	0,9	7	6	6,4	
Subventions d'investissement	2,8	9	8,9	6	4
<i>Dont recettes Léo Lagrange</i>		5	4,9	2	
FCTVA	2,7	1,8	2,2	2,7	2
Prévisions des cessions	2,7	3,1	4,5	3	2
Emprunts nouveaux prévus	12,8	13,2	13,2	16	11

Ainsi les constats suivants peuvent être faits pour 2025 :

- Une épargne brute qui s'améliore entre 2024 et 2025.
- Des financements externes stabilisés avec un bon niveau de subventions d'investissement, notamment pour l'opération Complexe Léo Lagrange et le CS3Q.
- Un en-cours de dette projeté sur la durée du mandat qui reste stable, avec un recours strict à l'emprunt (besoin maxima pour financer les dépenses d'équipement prévues au PPI 2025).

C. La poursuite des engagements pluriannuels d'investissement en Autorisations de Programme

Les Autorisations de Programme et leurs crédits de paiement reprennent les engagements délibérés par le Conseil Municipal sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des chantiers et de leur importance stratégique pour la Ville.

○ Répartition des Autorisations de Programme en montant :

*Pour rappel, les **crédits de paiement** (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année.*

	MONTANT OUVERT	CREDITS PAIEMENTS 2024	REALISE 2024	RESTES A REALISER
12-2012-LUMIERE URBAINE	15 790 000	2 562 455	1 169 433	1 359 669
13-2013-PLAN PATRIMOINE CULTUREL	12 680 000	0	0	0
15-2015-POSTE DE POLICE MUNICIPALE	8 582 891	13 115	0	0
15-2015 ADAP	12 600 000	178 000	99 212	24 296
15-2015-QUADRILATERE DES PISCINES	52 095 000	2 349 700	2 349 429	0
TOTAL	101 747 891	5 103 270	5 103 270	1 383 965

V. Budget principal : une dette maitrisée et sécurisée, qui permet de répondre au cycle d'investissement de la Ville

Depuis plusieurs années, la Ville de Tourcoing a mis en place une gestion active et stratégique de sa dette, indispensable pour un maintien des indicateurs à un niveau permettant de préserver les capacités de remboursement de la collectivité.

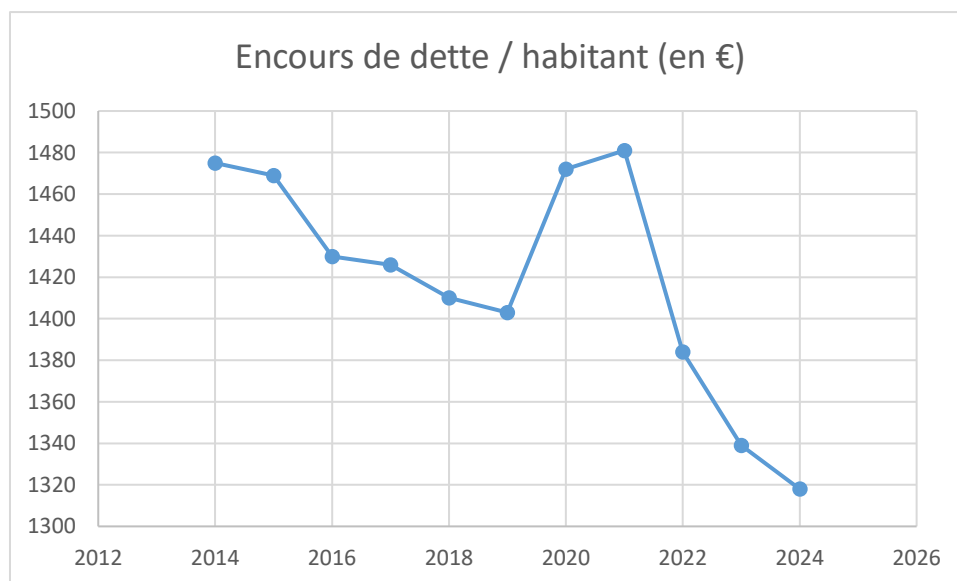
- Une dette maitrisée depuis le début du mandat

L'encours de la Ville de Tourcoing s'établit à 130.5 M€ au 01/01/2025 (pour rappel : 132.9 M€ au 01/01/2024). Ainsi, la Ville encaissé +9.4 M€ (BP+DM) en 2024 pour financer ses dépenses d'équipement. En termes de remboursements du capital de la dette, la Ville devait faire face à une dépense de 12,6 M€ en 2024, soit 11.8 M€ de remboursements auprès des établissements bancaires et 0,8 M€ en provisions pour les trois emprunts in fine, qui seront décaissés au terme des échéances.

Au titre de 2025, la projection prévoit un remboursement en capital de la dette s'élevant à environ 13 M€ (dont 0,8 M€ de provisions d'emprunts in fine), et un besoin d'emprunt estimé à environ 16 M€ pour faire face aux nouvelles dépenses du PPI.

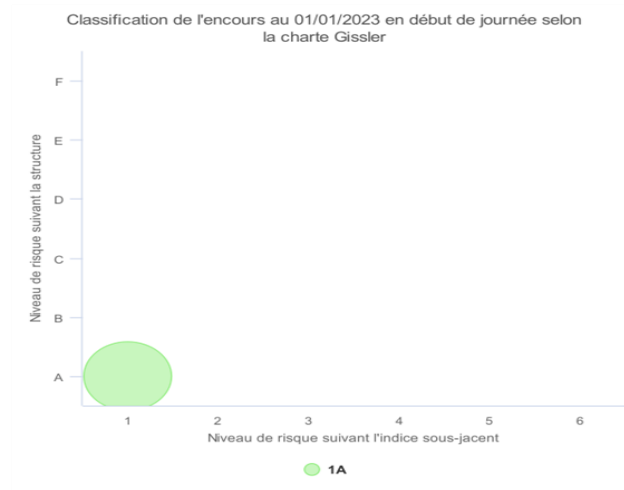
L'encours de dette projeté à fin 2025 serait stable.

Evolution de l'encours de dette/habitant depuis 2014 :



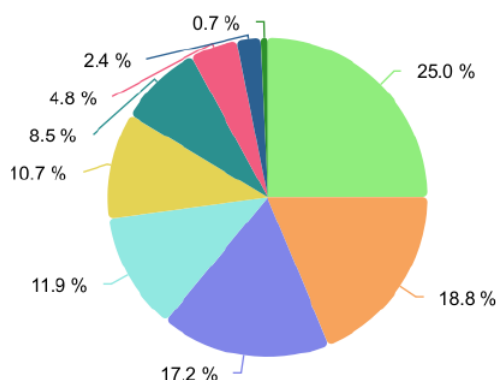
- Répartition de l'encours de dette au 01/01/2025

La structure d'exposition de la dette propre de la Ville présente un profil qui reste très peu risqué puisque 100 % de l'encours est classé A1 selon la grille de classification Gissler.



La dette de la Ville est composée de 89 emprunts dont 65.3 % de l'encours est adossé à un taux fixe, 15.1% au livret A et 19.6 % à taux variable, ce qui signifie un encours totalement sécurisé. Le taux moyen est de 2,76 %.

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Crédit Agricole	-	24,98	32 608 310,69
Caisse des Dépôts et Consignations	-	18,77	24 494 786,58
ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels	-	17,23	22 485 792,08
La Banque Postale	-	11,93	15 564 583,31
Deutsche Bank Ag	-	10,73	14 000 000,00
Caisse Française de Financement Local	-	8,49	11 082 123,93
Caisse d'Epargne	-	4,78	6 236 754,27
Société Générale	-	2,37	3 098 249,46
Autres	-	0,73	948 132,01
TOTAL			130 518 732,33

○ La stratégie de la Ville pour 2025

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du BP2025 devrait s'établir autour de 16 M€.

Afin de préserver sa capacité de financement des investissements, la Ville maintient sa stratégie en matière d'endettement pour 2025 :

- Stabiliser et maîtriser l'endettement en limitant recours à l'emprunt au strict minimum nécessaire au financement des investissements
- Garantir un encours de dette sécurisé et diversifié, dans un contexte mouvant avec l'augmentation des taux
- Optimiser la répartition entre emprunts à taux fixe et à taux variable pour assurer une dette compétitive et s'inscrire dans une démarche d'accès à des offres performantes en lien avec la rénovation énergétique notamment (exemple : Banque des Territoires pour la rénovation de l'éclairage public, prêts verts de la Banque Postale).

VI. Les Budgets Annexes de la Ville

A. Le Budget Annexe locations des immobilisations

Ce budget comporte essentiellement, en dépenses, les opérations de remboursement d'emprunts liées à des opérations commerciales (Centre Commercial Auchan City) et en recettes le produit des locations de cellules commerciales et de garages.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 81 000 € et les recettes à 50 000 €.

En investissement les dépenses sont prévues à hauteur de 332 000 € et constituent le remboursement en capital de la dette.

L'encours de dette est de 2 035 000 € au 01/01/2025. Plus aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget depuis 2013.

B. Le Budget Annexe restauration municipale

Ce budget retrace les opérations liées à la restauration des agents municipaux et des agents du CCAS.

En 2025, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 136 000 € dont 128 000 € de dépenses alimentaires.

Ces dépenses seront financées à hauteur de 87 000 € par une participation des usagers.